

Appel de projets

Fonds de développement du marché du travail

Juin 2026

Région de l'Outaouais

DIRECTION GÉNÉRALE DE SERVICES QUÉBEC

DES RÉGIONS DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Table des matières

Description de l'appel de projets.....	3
Contexte de l'appel de projets	3
Objectifs.....	4
Renforcer les compétences de la main-d'œuvre	4
Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des clientèles éloignées du marché du travail	4
Stimuler la concertation entre les partenaires socio-économiques de la région autour des secteurs stratégiques régionaux	4
Thématiques.....	5
Enjeux de santé mentale et amélioration des pratiques en ressources humaines	5
Littératie, numératie et littératie numérique des individus ou des travailleurs en emploi (inclus la formation de base)	5
Projets favorisant la mise en mouvement des personnes éloignées du marché du travail.....	6
Projets liés aux secteurs d'activité prioritaires par le Ministère et ceux identifiés par le CRPMT	7
Conditions particulières	8
Portée des projets	8
Échéanciers	8
Admissibilité des projets.....	8
Principaux leviers financiers qui pourront être utilisés	8
Durée du projet	9
Critères de sélection.....	9
Éléments à considérer	10
Dépenses admissibles	10
Montant de la subvention	10
Dépôt de la demande	11
Critères d'évaluation.....	11
Documents à fournir.....	11
Personne à contacter pour toute information additionnelle	11

Description de l'appel de projets

Le présent devis vise à encadrer le lancement de l'appel de projets du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) pour l'année 2026-2027 en Outaouais. Il précise les thématiques admissibles, les modalités financières, les critères d'analyse, l'échéancier ainsi que les mécanismes d'admissibilité des projets.

La Direction générale de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue (DGSQOAT) invite les partenaires à déposer des projets novateurs pour soutenir les besoins en transformation du marché du travail de l'Outaouais. Les types de projets admissibles sont les suivants :

- Formation continue pour travailleurs¹ ou achat de formation qualifiante pour les individus².
- Activités de concertation ou études, incluant les activités de recherches.
- Expérimentation de nouvelles approches de formation visant à mieux développer les compétences de la main-d'œuvre.
- Soutenir la mise en mouvement de la clientèle éloignée du marché du travail.

Contexte de l'appel de projets

Dans le cadre de notre Plan d'action régional (PAR) 2026-2027, la région identifie plusieurs enjeux prioritaires liés à la transformation du marché du travail, à l'intégration des personnes éloignées du marché du travail et au soutien des secteurs prioritaires régionaux et gouvernementaux.

Cet appel de projets vise à soutenir des initiatives structurantes permettant de répondre à ces enjeux, en collaboration avec les partenaires économiques, sociaux et éducatifs.

¹ La formation continue vise à répondre à des besoins diffus du marché du travail en permettant à des travailleuses ou des travailleurs d'acquérir, **dans un établissement d'enseignement** des compétences professionnelles pour se maintenir en emploi. Elle permet aussi d'élargir leur champ de compétences professionnelles.

² La mesure de formation à l'intention des individus vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir (ou à effectuer un changement important de carrière) par l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail. Elle s'adresse aux personnes dont la solution au problème d'emploi réside dans la formation et ne pouvant y avoir accès sans l'aide du Ministère.

Objectifs

Afin d'orienter la sélection des initiatives qui seront soutenues dans cet appel de projets, les objectifs suivants précisent les priorités d'intervention de la DGSQOAT en 2026-2027. Ils traduisent la volonté régionale d'agir de manière ciblée sur les enjeux de compétences, d'intégration professionnelle et de transformation du marché du travail.

Renforcer les compétences de la main-d'œuvre

Favoriser le développement, le rehaussement et la requalification des compétences des personnes en emploi ou en transition professionnelle afin de répondre aux transformations technologiques, numériques et organisationnelles qui redéfinissent le marché du travail de la région.

Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des clientèles éloignées du marché du travail

Mettre en place des initiatives ciblées pour accompagner les personnes vivant des obstacles à l'emploi en misant sur la formation, l'accompagnement personnalisé, la littératie, les compétences numériques, etc. Cela permettra de favoriser leur intégration durable sur le marché du travail.

Stimuler la concertation entre les partenaires socio-économiques de la région autour des secteurs stratégiques régionaux

Contribuer au développement et à la stabilisation de la main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques en soutenant des projets de formation, d'attraction, de rétention ou de requalification adaptés aux besoins spécifiques de ces secteurs. Parallèlement, accompagner les PME dans leurs transformations afin de développer les compétences de leurs travailleurs et d'améliorer leur productivité.

Thématiques

Les thématiques suivantes représentent les enjeux prioritaires sur lesquels la DGSQOAT souhaite concentrer cet appel de projets. Les promoteurs doivent sélectionner une ou plusieurs thématiques parmi celles-ci :

Enjeux de santé mentale et amélioration des pratiques en ressources humaines

Encourager des initiatives qui renforcent les milieux de travail, les pratiques et les conditions facilitant la mise en mouvement des personnes vivant des enjeux de santé mentale, sans se substituer aux services d'employabilité existants. Par exemple : L'Envol, Centre de formation adaptée de la Petite-Nation, Maison Amitié, etc.

Littératie, numératie et littératie numérique des individus ou des travailleurs en emploi (inclus la formation de base)

En Outaouais, les enjeux liés aux compétences de base demeurent importants, particulièrement dans certains territoires ruraux. Selon les estimations locales disponibles, 50,6 % de la population de 15 ans et plus, en Outaouais, n'atteindrait pas le niveau 3 du PEICA³ en littératie (qui correspond à la capacité de lire des textes relativement denses ou longs et d'y repérer plusieurs éléments d'information), soit une proportion similaire à celle observée pour l'ensemble du Québec.

Les écarts sont toutefois marqués à l'intérieur de la région : la proportion est estimée à 45,7 % à Gatineau, 46,0 % dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 54,0 % dans la MRC de Papineau, 54,8 % dans la MRC de Pontiac et 55,6 % dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Ainsi, même si l'Outaouais se situe globalement dans la moyenne québécoise, les besoins apparaissent plus prononcés dans les MRC rurales, où la proportion de personnes n'atteignant pas le niveau 3 dépasse celle de l'ensemble du Québec.

Le rehaussement des compétences en littératie, en numératie et en littératie numérique apparaît donc comme un levier important pour favoriser l'intégration en emploi, le maintien en emploi, l'adaptation aux changements technologiques et le développement des compétences de la main-d'œuvre en Outaouais.

³ PEICA : programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes.

Indice de littératie pour l'Outaouais (région et MRC)			
	2011	2016	2021-p
Région — Outaouais	55,5 %	53,1 %	50,6 %
Ville — Gatineau	57,5 %	51,6 %	45,7 %
MRC — Collines-de-l'Outaouais	57,8 %	51,9 %	46,0 %
MRC — Papineau	65,8 %	59,9 %	54,0 %
MRC — Pontiac	66,6 %	60,7 %	54,8 %
MRC — Vallée-de-la-Gatineau	67,3 %	61,5 %	55,6 %

Les pourcentages dans le tableau indiquent la proportion de la population âgée de 15 ans et plus n'atteignant pas le niveau 3 du PEICA.

Projets favorisant la mise en mouvement des personnes éloignées du marché du travail.

Les données indiquent qu'il existe d'importants défis d'intégration au marché du travail pour les personnes qui en sont actuellement éloignées.

Données concernant la main-d'œuvre féminine

Les femmes représentaient 50,1 % de la population en Outaouais et occupaient 49,6 % des emplois en 2024 (dont 47,6 % des emplois à temps plein et 59,3 % des emplois à temps partiel). En 2021, il y avait 28 545 femmes de 15 ans ou plus qui n'avaient eu aucun certificat, diplôme ou grade en Outaouais, ce qui représente 45,4 % des personnes faiblement scolarisées. À la lumière de ces statistiques, même si beaucoup de progrès ont été faits au fil des années en matière de réduction des disparités, il semble qu'il y ait encore des freins à l'embauche et au maintien en emploi de certains groupes de femmes, notamment celles qui sont cheffes de famille monoparentale.

Données concernant les personnes en situation de handicap

En Outaouais, les personnes handicapées représentaient environ 73 000 personnes en 2024. Les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité montrent que les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont nettement moins en emploi que celles sans incapacité (55 % contre 75 %) et sont plus souvent inactives sur le marché du travail (40 % contre 20 %).

Projets liés aux secteurs d'activité priorités par le Ministère et ceux identifiés par le CRPMT

Secteurs d'activités priorités par le Ministère

Santé et services sociaux, services de garde à l'enfance, construction, filière défense, aluminium, acier et bois d'œuvre.

Secteurs d'activités identifiés par le CRPMT

Construction, agroalimentaire, foresterie, santé et technologies de l'information.

Parmi les secteurs priorités en 2026-2027, la construction représente le plus grand bassin d'entreprises avec employés, comptant 1 540 entreprises en Outaouais. Ce secteur comptait également 8 400 emplois au 1^{er} trimestre de 2026, ce qui confirme son importance dans le marché du travail régional.

Les TI regroupent 203 entreprises avec employés. Les données d'emploi disponibles ne permettent pas d'isoler uniquement les technologies de l'information. Toutefois, le regroupement plus large des services professionnels, scientifiques et techniques, qui inclut une partie des activités liées aux TI, comptait 5 140 emplois au 1^{er} trimestre de 2026. Ce secteur peut aussi être considéré comme transversal, puisqu'il soutient la transformation numérique des entreprises dans plusieurs secteurs d'activité.

Secteur prioritaire	Nombre d'entreprises avec employés
Construction	1 540
Santé et services sociaux	992
Technologies de l'information	203
Agroalimentaire	180
Bois d'œuvre / filière bois	104

Conditions particulières

Portée des projets

Les projets doivent :

- avoir une portée locale ou régionale;
- soutenir plus d'une entreprise;
- démontrer des retombées concrètes pour le marché du travail, le développement et l'employabilité de la main-d'œuvre en région.

Les projets qui combineront plus d'une thématique seront priorisés de même que ceux visant spécifiquement le soutien des territoires ruraux.

Échéanciers

- Lancement de l'appel de projets : Le 22 juin 2026.
- Séance d'information : Le 30 juin 2026 de 10 h 00 à 11 h 00.
- Dépôt des sommaires de projet : Au plus tard le 20 août 2026.
- Date limite de dépôt des projets : Le 4 septembre 2026.
- Date limite de fin des projets : Le 30 juin 2027.

Admissibilité des projets

Les projets déposés doivent s'inscrire dans les balises habituelles de nos mesures et de nos coffres à outils réguliers. Aucune mesure spéciale n'est prévue dans le cadre de cet appel de projets.

En conséquence, seuls les projets qui respectent nos paramètres d'intervention habituels, tant sur le plan des activités admissibles que des modalités de financement, pourront être retenus.

Principaux leviers financiers qui pourront être utilisés

- [Mesures de formation entreprises \(MFOR-E\)](#) : Organisme délégué pour offrir de la formation aux entreprises, formation continue, littératie, numératie et littératie numérique, etc.
- [Concertation pour l'emploi \(CPE\)](#) : Table ad hoc de concertation, coaching de gestion, support à l'exécution des mesures actives, etc.
- [Mesures de formation individus \(MFOR-I\)](#) : Projets de formation, accompagnement, alphabétisation, etc.

Chaque promoteur souhaitant déposer un projet devra au préalable remplir et soumettre un sommaire de projet au plus tard le 20 août 2026. Le formulaire pour le sommaire de projet est inclus dans le devis et permettra à la DGSQOAT de faire une première analyse du projet, d'en évaluer l'admissibilité et de fournir, par la suite, au promoteur la grille budgétaire afférente au levier financier qui sera utilisé pour financer le projet, advenant qu'il soit retenu à la suite des recommandations du Comité d'analyse.

Durée du projet

La durée de réalisation d'un projet ne peut pas le 30 juin 2027. Aucun projet ne pourra débuter avant la signature de l'ensemble des parties.

Critères de sélection

En plus de répondre à une ou plus d'une thématique identifiée par la DGSQOAT, tous les projets présentés devront :

- avoir une portée locale ou régionale;
- avoir un caractère innovant;
- respecter les critères et les modalités liés à la mesure prévue pour le financement du projet;
- être administrés par un organisme admissible provenant de l'Outaouais ou par un organisme admissible ayant une bonne connaissance des enjeux régionaux et pouvant démontrer sa capacité à concrétiser le projet.

Les initiatives retenues en matière de formation devront aborder, entre autres, des méthodes innovantes de formation, telles que l'apprentissage (numérique) en milieu de travail, la segmentation des modules de formation qualifiante ou des stratégies flexibles de reconnaissance des compétences.

Quant aux projets d'études, ils devront aussi permettre de :

- raffiner la connaissance des enjeux et des problématiques propres à la région;
- identifier les besoins des entreprises ou d'un secteur d'activité en matière de compétences ou de besoins émergents en formation;
- proposer des pistes d'actions structurantes.

Les projets incluant les éléments suivants seront priorisés :

- Plus d'une thématique.
- Projet innovant.
- Soutien des territoires ruraux.
- Implication de différents partenaires qui collaboreront à la réalisation du projet.

Éléments à considérer

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont évaluées en fonction de la nature du projet, de la justification de sa réalisation et de la mesure retenue pour le financement du projet. Les taux de remboursement peuvent aussi atteindre des taux variables en fonction des mesures touchées par le projet. C'est dans cette optique que le sommaire du projet nous permettra d'identifier la mesure appropriée pour le financement du projet et la grille budgétaire qui sera fournie tiendra compte des dépenses admissibles et non-admissibles.

La subvention s'applique aux dépenses admissibles ne faisant pas l'objet d'une autre aide gouvernementale. Elle tient également compte de la participation financière de tout autre partenaire au projet.

Montant de la subvention

Le montant de la subvention peut atteindre :

- 50 000 \$ pour un achat de formation continue;
- 50 000 \$ pour une formation entreprise⁴;
- 75 000 \$ pour un projet de concertation et une étude⁵;
- 100 000 \$ pour un projet d'achat de formation qualifiante;
- Contribution en ressources possible pour financer le 25 % non remboursé.

Une grille des frais admissibles sera fournie au promoteur à la suite du dépôt du sommaire de leur projet.

⁴ Remboursement jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, projet total maximum : 67 000 \$.

⁵ Remboursement jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, projet total maximum : 100 000 \$.

Dépôt de la demande

Durée de l'appel de projets : du 18 juin 2026 au 4 septembre 2026.

Les projets ainsi que les documents pertinents devront être transmis par courriel à l'attention de madame Anie Tremblay anie.tremblay@servicesquebec.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2026, à 16 h.

Critères d'évaluation

- Pertinence du projet selon les besoins régionaux.
- Cohérence avec les thématiques.
- Qualité du partenariat.
- Retombées pour le marché du travail.
- Réalisme du budget et du calendrier.
- Capacité organisationnelle du promoteur.

Documents à fournir

Les documents déposés doivent démontrer que le projet proposé répond de manière concise aux objectifs de l'appel de projets et aux critères de sélection. Ils doivent aussi contenir les éléments suivants :

- Une description générale du promoteur et de ses partenaires.
- Une description des ressources humaines mobilisées dans la réalisation du projet.
- Une description du projet, précisant son caractère novateur.
- La ou les thématiques ciblées.
- Les objectifs du projet.
- Un calendrier général de réalisation.
- Les résultats attendus incluant les indicateurs, les cibles de résultats et les livrables.
- Un plan de réalisation détaillé.
- Un montage financier détaillé.
- Une description du mode d'évaluation post-activité ou des mécanismes de suivi.

Personne à contacter pour toute information additionnelle

- Nom : Anie Tremblay
- Téléphone : 819 576-8234
- Courriel : anie.tremblay@servicesquebec.gouv.qc.ca

